

Le 13 septembre 2013



## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2013

#### **- Aire naturelle de camping des Fontaines – Modification des tarifs**

Afin de faire face aux charges financières liées à l'entretien de l'aire naturelle de camping des Fontaines et notamment des sanitaires, il est nécessaire de modifier les tarifs existants.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs concernant cette aire de la façon suivante :

- 5 € par emplacement utilisé (tente ou caravane) et par jour,
- et 5 € par personne et par jour.

Ces nouveaux tarifs sont applicables pour les réservations faites à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **- Etudes surveillées – Modification du prix du ticket**

Le prix d'un ticket correspondant à une séance d'une heure trente d'étude surveillée était de 3.50 €.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire de fixer un tarif correspondant à une séance d'une heure d'étude surveillée.

Le Conseil Municipal fixe ce tarif à 3.50 € pour une séance d'une heure d'étude surveillée à compter du 16 septembre 2013.

#### **- Réfection intérieure de la salle polyvalente – Etude**

La commune a lancé une consultation de cabinets pour la réfection intérieure de la salle polyvalente.

Cette consultation a pour objectif de créer une nouvelle décoration alliant la qualité esthétique et une amélioration acoustique notable de la salle.

Deux cabinets ont été contactés et ont répondu : François Bouvier Création et Jacques Loiseau Création.

Le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet François Bouvier Création.

#### **- Projection en numérique du Ciné Sologne – Acquisition d'un écran et de matériel de sonorisation – Programme Leader**

Afin d'adapter les équipements des salles communales qui bénéficieront des projections en numérique du Ciné Sologne (géré par l'U.C.P.S.), certains investissements s'avèrent nécessaires.

Ainsi, un accord de coopération avec l'U.C.P.S. et les Groupes d'Action Locale (G.A.L.) des Pays de Vierzon et de Grande Sologne est en cours de rédaction pour accompagner et équiper les salles des Communes de Nançay, Vouzon, Theillay et Chaon.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un écran et le matériel de sonorisation nécessaire au passage au numérique de la salle polyvalente de Vouzon et de solliciter une subvention auprès du Pays de Grande Sologne dans le cadre de son programme Leader.

**- Restauration de l'Eglise de Vouzon (tranche conditionnelle) – Demande de subventions**

L'église Saint-Pierre de Vouzon fait l'objet d'une restauration en maçonnerie/pierre de taille, couverture et vitraux. Les travaux sont réalisés en deux tranches distinctes, à savoir :

- Tranche ferme : restauration des bas-côtés et de la nef pour un montant H.T. de 153 037.82 €,
- Tranche conditionnelle : restauration du chœur et de la sacristie pour un montant H.T. de 214 309.00 €.

Afin de financer les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, Monsieur Patrice MARTIN-LALANDE, député de Loir-et-Cher, avait accordé une aide financière de 25 000 € et le Conseil Général de Loir-et-Cher avait attribué une subvention correspondant à 24 % du montant HT de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau Monsieur le Député et Monsieur le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher pour obtenir une subvention afin de financer la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération visée ci-dessus.

**- Communauté de Communes Cœur de Sologne – Rapport d'activités 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2012 transmis par Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Sologne.

Le Conseil Municipal adopte le rapport d'activités 2012 de la communauté de communes Cœur de Sologne,

**- Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne – Demande de subvention**

Afin de leur permettre de poursuivre leurs travaux et de contribuer à leur développement, le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (G.R.A.H.S.) demande à la commune de Vouzon une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide d'accéder à cette demande. La subvention sera inscrite au budget 2014.

**- Questions diverses**

**1/ Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur**

Monsieur le Trésorier a fait part de l'existence de créances irrécouvrables concernant des factures de cantine scolaire.

Le Conseil Municipal décide de les admettre en non-valeur pour un montant total de 72.44 €.

**2/ Rentrée scolaire 2013 / 2014**

L'effectif de l'école Jean Pasquier à la rentrée scolaire 2013 / 2014 est de 151 élèves auxquels s'ajouteront 6 élèves (Très Petite Section) en janvier 2014.

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place et les Temps d'Activités Périscolaires commencent le 16 septembre 2013.

109 enfants par jour en moyenne sont inscrits pour participer à ces Temps d'Activités Périscolaires.

**3/ Objectif Zéro Pesticide**

Dans le cadre de la mise en place de l'objectif Zéro Pesticide, une réunion publique est organisée le 20 septembre 2013 à 19 h à la salle des Fêtes.

Une distribution de graines de fleurs aux habitants de la Commune est prévue le 28 septembre 2013 de 9 h à 12 h.